



Spécial

AVS  
AESH

**Bulletin du SNUipp-FSU 14  
(février 2018)**

Maison des syndicats  
12 rue du Colonel-Rémy 14000 CAEN  
02 31 72 29 25 - [snu14@snuipp.fr](mailto:snu14@snuipp.fr)  
Site : <http://14.snuipp.fr>

## Réunion d'information syndicale spéciale AESH, AVS

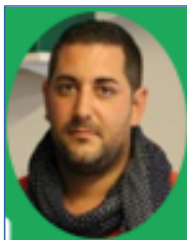
**Mercredi 21 mars de 9h à 12h**

*Maison des syndicats (12 rue du Colonel-Rémy à CAEN)  
ou école du Clos-Herbert à CAEN (lieu à confirmer)*

*Avec la participation d'Ahmed Toubal, AESH, membre de  
l'équipe nationale du SNUIPP-FSU.*

*Droits, Conditions de travail, CDIisation, perspectives,  
revendications...*

*Cette réunion d'information syndicale sera  
l'occasion de discuter autour de ces thèmes,  
de répondre à vos questions et de réfléchir à  
des revendications communes.*



Pour y participer, pensez à adresser votre demande (modèle au dos)  
avant le 13 mars (délai de 8 jours obligatoire) à votre employeur  
(Lycée Charles de Gaulle, Lycée Laplace ou Direction  
Académique).

### Après les contrats aidés, les services civiques !

Après la suppression brutale des EVS (aide à la direction) en  
contrat CUI, le Ministère de l'Education Nationale propose des  
contrats encore plus précaires pour notamment « contribuer aux  
activités éducatives » et « à l'inclusion des élèves en situation de  
handicap » : les services civiques !

Les missions proposées nécessitent de véritables emplois et non du  
« volontariat » sans contrat de travail, sans formation, sans  
cotisation... Stop à la précarité !

- **AVS-AESH, enseignants :**
- **Exigeons des temps**
- **communs de formation et**
- **de concertation !**

- Le SNUipp14 a organisé un colloque
- ASH le 16 novembre 2017 intitulé
- « AVS-AESH, enseignants :
- comment travailler ensemble ? » Ce
- stage syndical a réuni environ 90
- collègues (autant d'AVS-AESH que
- de professeurs des écoles) et a
- permis de montrer que la
- collaboration entre enseignants et
- AVS-AESH était souvent positive
- mais nécessite des temps de
- formation commune, des temps de
- concertation (comptabilisés dans
- nos obligations de service) et un
- véritable statut de fonctionnaire pour
- les AESH !
- Retrouver le compte-rendu du stage
- sur notre site [snu14@snuipp.fr](mailto:snu14@snuipp.fr)
- (rubrique « Métier/ASH »).



### Droit syndical

- Vous avez les mêmes droits
- syndicaux que les enseignants
- du premier degré.
- En plus des stages syndicaux,
- vous pouvez participer à 3 demi-
- journées d'information syndicale
- par année scolaire (sans retrait
- de salaire).

## Audience à la Direction Académique (20/12/17) : des constats mais peu d'avancées !

Depuis plusieurs années, on s'est hélas habitué aux listes d'attentes de 2 ou 3 ans avant qu'un élève en situation de handicap puisse intégrer un établissement spécialisé (IME, ITEP...) ou obtenir un service de soin (SESSAD, hôpital de jour...).

La nouveauté, ce sont les listes d'attente en ULIS ! Actuellement il y a, dans le Calvados, plus de 100 élèves qui attendent une place en ULIS école et plus de 30 collégiens en situation de handicap qui se retrouvent en classe ordinaire au lieu d'être en ULIS collège, faute de place !

Face à ce constat, nos inspecteurs bottent en touche ! Soit ce n'est pas de leur ressort soit c'est de la faute des équipes éducatives et de la MDPH qui orientent trop rapidement en ULIS ! On croit rêver...

Concernant les AESH, nous avons demandé à ce que la CCP (Commission Consultative Paritaire) se réunisse sur des questions les concernant (recrutement, affectation, congé de formation...).

Nous avons également posé la question des entretiens avec les AESH après 3 ans de CDI permettant une revalorisation de leur indice.

L'administration doit se pencher sur ces 2 points...

Concernant la formation d'entrée dans l'emploi des AVS, les remontées sont plutôt positives mais nous rappelons que le nombre d'heures reste insuffisant et que la formation professionnelle des AVS en contrat CUI (en adéquation avec le projet professionnel) est souvent inexistante.

Concernant la mise en place de formations communes entre professeurs des écoles et AVS/AESH, nos inspecteurs ont trouvé l'idée intéressante !

On attend de voir...



## Inscription à la réunion syndicale spéciale AESH, AVS

Lettre-modèle à adresser à votre employeur avant le 13 mars :

Nom, Prénom

Nom et adresse de l'établissement

À M. le Directeur Académique  
ou M. Le Proviseur du Lycée Charles de Gaulle  
ou M. Le Proviseur du Lycée Laplace

Objet : réunion d'information syndicale

M. le Directeur Académique, ou M. le Proviseur,  
Conformément au décret n°82-447 du 28 mai 1982, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je me rendrai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-14 le mercredi 21 mars 2017 de 9h à 12h qui se déroulera à ...

Date, signature

### Merci de prévenir de votre présence :

- Par mail [snu14@snuipp.fr](mailto:snu14@snuipp.fr) . Préciser "RIS AVS" dans l'objet du message.

- Par téléphone au 02 31 72 29 25.

- Par courrier : SNUipp-FSU, Maison des syndicats,  
12 rue du Colonel-Rémy 14000 CAEN

- **Mouvements de grève dans la fonction publique**

- - **22 mars** : Les fédérations de fonctionnaires, dont la FSU, appellent ensemble à l'action notamment pour défendre les emplois publics et pour exiger un plan de titularisation des personnels contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité.

- - **5 avril** : Grève des précaires de l'Education Nationale, à l'appel de l'Assemblée des précaires de l'Éducation Île-de-France.



**Permanence SnuIPP-FSU14** Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler au 02.31.72.29.25 (permanence spéciale AVS-AESH le mardi) .

**Infos spéciales AVS-AESH** : <http://14.snuipp.fr> , rubrique AVS-AESH